

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Convocation du :
26 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 26 juin, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Monsieur Jimmy RONCE, 2^{ème} adjoint ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint.

Nombre de conseillers
présents : 12

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Marie-Françoise BOUCHER,
Françoise GUILLO, Claudette TRAVERS, Françoise TRICHEUX, et
Messieurs Clément CAVART, Benoît FLEURY, Olivier FAUCHEUX.

Nombre de conseillers
votants : 15

Madame Delphine BRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE,
Monsieur Jonathan DUVAL, ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN,
Monsieur Michel JAFFRÉ, ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURGEOIS.

Avant de valider le compte-rendu du précédent conseil municipal, Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'un compte-rendu se doit d'être synthétique et non littéral sans pour autant renier l'expression de chacun, comme cela a toujours été fait. Il souhaite qu'au cours de cette mandature, la participation de chacun soit de mise et que chacun puisse travailler dans le cadre des délégations accordées.

Après ces quelques mots d'introduction, il demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte-rendu du 11 juin 2020.

Il est ainsi apporté les modifications suivantes :

III – Indemnités des élus :

1/ remplacement de l'intitulé « comme évoqué en début de semaine en réunion maire-adjoints » par « Après en avoir échangé en début de semaine avec les adjoints »

2/ concernant les « indemnités des adjoints qui n'ont pas été revalorisés par le législateur dans les mêmes proportions... », il est ajouté « ces derniers expriment leur opposition »

3/ concernant l'impact sur le « budget communal de manière notable », il convient d'ajouter « à savoir plus de 4 000 euros ».

Après validation de ces quelques modifications, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à la majorité : 14 voix pour et 1 voix contre (Ludovic LECOIN).

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. VAN DER STICHELE demande à l'assemblée si elle accepte d'y ajouter un point concernant le lancement de démarches visant à acquérir dans le domaine communal un bien vacant sans maître. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

I. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2020, le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les taux d'imposition communaux actuellement appliqués sont rappelés au Conseil Municipal :

Taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	11,70 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26,84 %

Monsieur VAN DER STICHELE explique que les bases d'imposition sont réévaluées annuellement par les services fiscaux et qu'il en découle donc automatiquement une hausse des montants généraux.

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2020 et les bases d'imposition prévisionnelles 2020, les sommes attendues par la commune sont les suivantes :

- ◆ au titre de la taxe d'habitation 106 236.00 €
- ◆ au titre du foncier bâti 129 449.00 €
- ◆ au titre du foncier non bâti 20 586.00 €

soit un produit global de 150 035 € hors taxe d'habitation.

Monsieur VAN DER STICHELE indique qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux d'imposition 2020 de la taxe d'habitation sont gelés et donc égaux à ceux appliqués en 2019. Le Conseil Municipal n'a donc plus l'obligation de délibérer sur ce taux.

Monsieur VAN DER STICHELE invite les membres du conseil municipal à voter les taux pour 2020 avec les différentes conséquences selon qu'il sera décidé une augmentation, un maintien ou une diminution de ces valeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir, à l'identique des années précédentes, l'ensemble de ces taux pour l'exercice 2020.

M. VAN DER STICHELE rappelle que le produit de cette fiscalité est amputé chaque année par le FNGIR (compensation entre communes et EPCI) d'un montant d'environ 80 000 € soit près d'un tiers de la recette fiscale de notre commune.

II. TRAVAUX ET SUBVENTIONS

M. VAN DER STICHELE donne la parole à M. LECOIN afin qu'il fasse le point sur les différents chantiers en cours :

a) Rue de Thivars :

- appel d'offre en juillet (rôle de la commission rappelé à l'assemblée suite à une question de Mme TRAVERS),
- budget corrigé à 135 000 € H.T.,
- en bord de route, 2 m en calcaire stabilisé (piétons) + 1 m de bêche avec haie + 0,50 m de battement, dans le même esprit que l'aménagement en direction de La Varenne,
- éclairage public pour piétons de la rue de la Barrière à la Pointe Colette avec atténuation de l'intensité une partie de la nuit (détails fournis par M. RONCE et BOURGEOIS qui ont assisté ce jour à une réunion),
- le raccordement en eau du lotissement a généré des coupures aux riverains dans la semaine.

b) Abords de la Maison des Associations :

- remise en état du parking effectuée par La Société Colas,
- reste à finaliser l'éclairage des équipements sportifs et du parking dès réception des matériels nécessaires.

c) Eclairage de la mairie :

- contacts en cours afin de finaliser l'installation et les réparations.

M. CAVART demande à M. LECOIN ce qu'il en est pour la rue Saint Victor. M. LECOIN répond que le « bon pour accord » a été adressé à la Société Cagé en charge des travaux.

M. VAN DER STICHELE reprend la parole afin de faire un état des lieux sur les subventions demandées pour 2020 :

- pas de changement depuis le dernier conseil au niveau du F.D.I. (Conseil Départemental) : global d'environ 56 000 €,
- validation à venir pour le Fonds de Concours (Chartres Métropole) : global d'environ 67 000 €.

III. PROJETS D'INVESTISSEMENT

M. VAN DER STICHELE interroge l'assemblée sur les projets à travailler au cours des 6 prochaines années. S'en suit des échanges laissant entrevoir les projets suivants :

- ligne FILIBUS en venant de Morancez avec Chartres Métropole Transport,
- trames bleu et verte également avec Chartres Métropole permettant de développer les liaisons douces (piétons et vélos) sur notre commune et de sécuriser certains axes comme entre Morancez et Ver,
- salle des fêtes / cantine,
- « cœur de village » : devenir de la zone derrière la mairie entre l'école, la rue Saint Victor et le Chemin du Jeu de Paume. Il conviendra d'avoir une vue globale en se projetant dans le long terme et en imaginant ce qui pourrait se faire au-delà du Chemin du Jeu de Paume,
- impacts probables sur notre P.L.U.

IV. BIEN VACANT SANS MAITRE

Dans le cadre de travaux sur l'Eure visant à restaurer la continuité écologique et portés par Chartres Métropole, la rétrocession dans le domaine communal d'une parcelle sans propriétaire connu présumé permettrait de faciliter la gestion de cette opération.

M. VAN DER STICHELE précise qu'il s'agit d'une parcelle boisée d'une contenance de 1 642 m² dont la référence cadastrale est AB 118.

Quelques commentaires relatent la nécessité de restaurer les berges de l'Eure, ce qui est prévu au programme. Le lien de cette opération avec les trames bleu et verte est également souligné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. VAN DER STICHELE à lancer les démarches administratives visant à cette rétrocession.

V. POINT COVID-19

M. VAN DER STICHELE fait un tour d'horizon sur quelques points liés à cette crise sanitaire :

- acquisition de masques pour les besoins communaux et la population. La distribution d'un masque en tissu lavable par personne a globalement satisfait les habitants. Nous avons reçu des messages de remerciements. Les démarches visant à être remboursé de 50 % de l'investissement par l'Etat seront engagées le moment venu,
- la salle des fêtes n'est plus louée depuis un certain temps. Une compensation par l'Etat a été évoquée, à suivre... En attendant les nouvelles mesures gouvernementales, aucune location sur juillet et août n'est programmée,
- concernant la Maison des Associations, même si les regroupements de moins de 10 personnes sont autorisés, le respect des gestes barrière demeure d'actualité. Un affichage dans ce sens sera effectué.

Au niveau scolaire, Mme ABADIA précise que le ressenti de la gestion de cette crise a été positif que ce soit au niveau des enfants ou des parents. Des interrogations demeurent sur les modalités à mettre en œuvre pour la rentrée. 180 élèves sont attendus sur les 2 sites de Mignières et Ver. Ils seront répartis en 9 classes dont 8 à niveau unique.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- M. VAN DER STICHELE : prochain Conseil Municipal imposé le vendredi 10/07/20 afin de préparer les élections sénatoriales,
- M. RONCE : commission des chemins le lundi 03/08/20 à 8H30,
- Mme TRAVERS : un vol de chien sur la commune. Attention au trafic !
- M. CAVART : quid de la présence depuis plusieurs années d'une voiture sur le trottoir rue de la Voie Bouchée,
- M. BOURGEOIS (commission animation) : prévoir une photo de groupe du nouveau Conseil Municipal afin de la communiquer à la population. Pas de fête pour le 14 juillet cette année du fait de la crise sanitaire,
- Mme GUILLO : pourquoi pas une « fête des lavoirs » en 2021 !
- M. FAUCHEUX et VAN DER STICHELE (SIVOM) : M. GARNIER, Président et M. PEAN, Vice-Président. Réflexion sur son devenir à envisager : sommeil ou dissolution. Avant toute décision, nécessité d'en mesurer les implications,
- Mme ABADIA et M. BOURGEOIS (SIVOS) : investissement informatique à relancer,
- M. LECOIN : un jeune embauché pour la période estivale,
- Mme GUILLO et TRAVERS : échanges sur le positionnement et la gestion des poubelles communales.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.